

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article1321>

Meeting de soutien Ã Mumia Abu-Jamal

- International -

Date de parution : 2 novembre 2010

Date de mise en ligne : lundi 1er novembre 2010

Mis Ã jour le : lundi 1er novembre 2010

UGTG.org

Collectif Guadeloupéen de Soutien À Mumia Abu Jamal

MEETING DE SOUTIEN À Euros MUMIA ABU JAMAL MERCREDI 3 NOVEMBRE,

18H30 À la salle George Tarer À Lauricisque

*Avec la participation de **Jacky Hortaut** [1], dirigeant du Collectif Unitaire National À « [Ensemble, sauvons Mumia](#) À » qui regroupe une centaine d'Euros"organisations et de collectivité@s publiques françaises. Il rend régulièremment visite À Mumia Abu Jamal dans le couloir de la mort et entretient des relations Àtroites avec les soutiens américains du condamné et sa défense.*

La Cour d'Appel fédérale de Philadelphie a fixé au 9 novembre la date d'audience au cours de laquelle sera nouveau examinée la situation de Mumia Abu Jamal. La Cour risque de se prononcer pour l'exécution ou la prison à vie. Ce combat judiciaire qui dure depuis près de 30 ans arrive À son terme et le sort de Mumia risque d'être réglé définitivement.

Ce journaliste noir américain a toujours clamé son innocence. Il a déjà passé plus de la moitié de sa vie dans une cellule isolée et détient le record d'Euros"années d'emprisonnement dans le couloir de la mort.

A cause des nombreuses irrégularités au niveau de l'enquête et de la complicité de la justice dans cette affaire, Mumia risque la mort. De nombreux témoins se sont rétractés et ont déclaré que la police avait fait pression sur eux pour obtenir de faux aveux.

C'est le juge Sabo, de triste mémoire pour avoir battu le record des exécutions en Pennsylvanie, qui a réclamé en première instance la peine capitale. Ce juge faisait partie d'une organisation raciste dirigée par la police.

Sa greffière de l'époque a déclaré qu'il avait fait des menaces racistes contre Mumia avant le procès d'Assises. Le jury qui s'est prononcé pour la condamnation était composé d'une majorité de jurés blancs. Depuis, un homme du nom de Beverly a déclaré qu'il était le meurtrier du policier.

La justice refuse de prendre en compte tous ces témoignages sous prétexte qu'ils n'ont pas été faits au moment du procès. Cela signifie que l'on peut être exécuté même quand on bénéficie d'une présomption d'innocence. C'est un des caractères barbares de la peine de mort. De nombreux innocents dont des prisonniers politiques sont exécutés dans les pays où la peine de mort est toujours appliquée.

Mumia Abu Jamal est un prisonnier politique. La justice américaine veut lui faire payer son appartenance aux Black Panthers et ne supporte pas que ce journaliste dénonce les brutalités policières et les injustices racistes.

Face À la mobilisation internationale, l'exécution de Mumia Abu Jamal a déjà été suspendue quatre fois.

Meeting de soutien À Mumia Abu-Jamal

En mars 2008, pour la première fois la Cour de Philadelphie a reconnu un certain nombre d'irrégularités de procédures et a suspendu l'exécution. Mais elle n'a pas pour autant accepté la révision du procès.

Fait surprenant, la Cour Suprême a renvoyé l'affaire au niveau fédéral en réclamant l'annulation de cette décision. Quant on sait que le gouverneur de l'État de Pennsylvanie, Rendell, élu en 2003 a fait toute sa campagne en réclamant la tête de Mumia, on ne peut attendre une influence favorable de sa part sur une décision de justice. C'est ce même gouverneur, procureur au moment des faits, qui a requis la peine de mort contre Mumia.

Plusieurs pétitions de différents pays ont été adressées à Barak Obama mais ce dernier n'a pas donné de réponse.

La mobilisation est plus que jamais importante pour que Mumia échappe à la mort.

NI LA MORT, NI LA PRISON A VIE !

UN NOUVEAU PROCES POUR MUMIA ABU JAMAL !

jeudi 21 octobre 2010

[-] Collectif Guadeloupéen de Soutien À Mumia Abu Jamal

Tel : 05 90 82 92 94 / 06 96 23 78 96 / 06 90 58 03 72 / 06 90 35 61 05

[-] [Collectif Unitaire National : Ensemble sauvons Mumia Abu-Jamal](#)

[1] Il sera présent à l'audience de la Cour d'Appel fédérale de Philadelphie, le 9 novembre.